



PROCES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2019

Compte Rendu des échanges et vote des résolutions

Assemblée Générale Ordinaire – 6 Décembre 2019 à CREIL

Présents : Cédric, Line, Maria, Agnès, Fabrice, Stephane, Martine, Emilien, Audery, Jocelyne, Isabelle, Erwan.

Clubs présents : Amblainville, Beauvais, Creil, Clermont, Hermes, Montataire, Nogent, Thourotte.

Excusés : Senlis, Chantilly, Compiègne, Noyon

3082 licenciés représentés sur 3727.

Ouverture de l'AG à 19h20.

Cédric souhaite la bienvenue à tout le monde et excuse l'absence du président régional.

Echanges autour du Rapport d'Activité :

- Les rapports administratifs et techniques sont évoqués.
 - Il est à noter une remontée des finances avec un bénéfice de 2119,57 euros.
 - Budget du comité : 33261 €
 - Budget prévisionnel : 33650 €
- Demander lors du séminaire régionale la possibilité de mettre deux lieux de formation pour tous les niveaux sur deux ou trois week-end. Avec un lieu différent sur les trois week-end qui couvre l'ensemble du territoire. Prévoir l'hébergement, il y a beaucoup de mineur en formation.
- GAF
RAS, pas de commentaire particulier sur la saison passée
Remarque concernant le jugement : devant la difficulté que certaines juges rencontre, il n'est pas interdit de laisser des juges se spécialiser à un agrès afin d'être plus compétente.
- GAM
De moins en moins de monde sur les plateaux de compétition.
Remarque concernant le jugement : la formation de juge a toujours lieu à La Madeleine ce qui coûte cher en terme de transport et d'hébergement. Voir s'il y a la possibilité de suivre des formations en Ile de France, moins loin.
- GL
Le challenge est un succès, il aura lieu sur 3 jours du fait du monde présent.
Le prochain challenge aura lieu à Lassigny.

Questions Diverses :

Aucune envoyée par mail, elles sont posées en directe.

- Lassigny : Comment trouver un entraîneur ?
 - Bénévole qui n'a que le BAFA, ce n'est pas possible. Il faut minimum un CQP.



PROCES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2019

Compte Rendu des échanges et vote des résolutions

Informations de Cédric Lemaire – Président du Comité Départemental de l'Oise

- Problème sur le paiement des droits d'engagements ! Les clubs doivent régler au moment de l'engagement ou à défaut le mercredi précédent la compétition.

Lecture et vote des résolutions

3082 licenciés sont représentés soit 82.69% de l'effectif global, le quorum est atteint.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité à l'exception de la cinquième résolution.

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du compte rendu de l'assemblée générale du 30 novembre 2018, approuve le compte rendu, tel qu'il lui a été présenté.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présentée par la Trésorière et de l'avis des vérificateurs aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2019, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le bilan. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Troisième résolution

En application des dispositions légales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de 2119,57 euros du résultat de la saison 2019-2020 de la façon suivante :

- ✓ + 2119,57 euros en report à nouveau positif

Quatrième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur du Comité de l'Oise, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'adopter le budget prévisionnel de la saison 2019-2020 présenté par la Trésorière Départementale.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après appel à candidature pour les vérificateurs des comptes décide de ne pas nommer de vérificateurs pour la saison 2019-2020.



PROCES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2019

Compte Rendu des échanges et vote des résolutions

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Fédération Française de Gymnastique (Article 9-C-1) décide de donner pouvoir au Comité Directeur pour nommer le(s) représentant(s) des licenciés du Comité de l'Oise lors de l'Assemblée Générale Fédérale.

- ➔ Paris : Fabrice Boisneau (secrétaire du CDOGym)
- ➔ Nantes : Fabrice Boisneau (secrétaire du CDOGym)

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir aux porteurs de copies et d'extraits certifiés conformes des procès-verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication.

Cloture de l'AG à 20h25.